

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2007 fixant le montant annuel de référence de l'indemnité pour charges pénitentiaires attribuée à certains personnels relevant de l'administration pénitentiaire

NOR : JUST1615414A

Le ministre des finances et des comptes publics, le garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu le décret n° 2007-1777 du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'attribution d'une indemnité pour charges pénitentiaires à certains personnels de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 fixant le montant annuel de référence de l'indemnité pour charges pénitentiaires attribuée à certains personnels relevant de l'administration pénitentiaire,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 17 décembre 2007 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – Le montant annuel de référence de l'indemnité pour charges pénitentiaires prévu à l'article 2 du décret du 17 décembre 2007 susvisé est fixé à 1 000 euros. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juillet 2016.

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,
JEAN-JACQUES URVOAS*

*Le ministre des finances
et des comptes publics,
MICHEL SAPIN*

*La ministre de la fonction publique,
ANNICK GIRARDIN*

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,
CHRISTIAN ECKERT*